

# Webinaire - Ouverture du financement des boucles de réemploi

24 février 2025

**CITEO**  
P R O

©PRO Citeo Pro | Webinaire Ouverture du financement des boucles



# En propos introductif

---



*Directrice des opérations de Citeo Pro*



*Chef de Projets Réemploi*

## Modalités d'interactions pendant le webinar

→ Questions à la fin + présentation partagée à l'issue du webinar

# Rappel des règles de concurrence applicables à la tenue de la présente réunion

« Dans le cadre de ce webinaire les participants s’engagent formellement à ne pas mener de discussions avec les autres participants ou tout tiers présent allant à l’encontre des règles du droit de la concurrence. »

## Règles générales

Les participants s’engagent à :

- **ne pas échanger d’informations commercialement sensibles et/ou stratégiques** avec les autres participants ou tout tiers présent,
- éviter tout comportement ou accord qui aurait pour objet ou pour effet de porter atteinte à la concurrence sur le marché et à porter préjudice aux consommateurs,
- ne pas inciter les autres participants ou tout tiers présent à constituer une entente ou un cartel et à ne pas participer activement ou passivement, directement ou indirectement, à une entente ou un cartel, notamment aux fins de contrevenir aux principes édictés ci-dessus,
- quitter immédiatement toute discussion qui contreviendrait aux principes édictés ci-dessus.

**Ces règles s’appliquent également à toutes discussions informelles entre les participants en dehors des ateliers.**

## Informations commercialement sensibles et/ou stratégiques

Sont notamment considérées comme commercialement sensibles et/ou stratégiques les informations individuelles des entreprises relatives :

- aux prix pratiqués ou à leur mode de détermination,
- aux coûts ou à leur méthode de calcul,
- aux capacités de production, aux niveaux de stocks, aux volumes de ventes,
- aux fournisseurs, prestataires, clients (identité, nombre, etc.)
- aux parts de marchés ou à leur répartition,
- à la stratégie commerciale appliquée ou envisagée,
- aux produits, aux innovations envisagées,
- au réemploi dès lors que ces informations constituent des données individuelles et stratégiques (e.g. typologie et volume des emballages à réemployer, nombre et localisation des points de récupération, nombre et identité des partenaires, etc.).

# Le webinar visant à répondre à vos questions sur la nouvelle responsabilité élargie du producteur des professionnels de la restauration

---

**01**

---

**La Responsabilité Élargie du Producteur – de quoi parle-t-on?**

**02**

---

**Qui est CITEO PRO?**

**03**

---

**Vos relations avec Citeo Pro: client et/ ou opérateur de réemploi**

**04**

---

**Zoom sur votre activité d'opérateur de réemploi**

**05**

---

**Ressources à votre disposition**

# 1. Qu'est-ce qu'une REP ?

---

# Un principe de responsabilité qui pèse sur celui à l'origine du déchet

## La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) découle du principe "pollueur-payeur".

Les producteurs et les entreprises responsables de la mise sur le marché de produits sont tenus de **financer ou d'organiser eux-mêmes la gestion des emballages (de la conception du réemploi et du recyclage), à faire approuver par les pouvoirs publics.**

La REP est un mécanisme économique innovant qui présente de nombreux avantages.

- Elle **implique** les entreprises dans l'économie circulaire de leurs produits.
- Elle **mutualise** les coûts de traitement des déchets.
- Elle génère un **financement pérenne** du service public de gestion des déchets tout en stimulant son efficacité.

En France, les entreprises ont, majoritairement, choisi de **s'organiser collectivement** dans le cadre d'éco-organismes.

## L'exemple du bac jaune



**L'ensemble des metteurs en marché d'emballages ménagers ont mutualisé leur énergie pour organiser une filière en faveur de la réduction et du recyclage des emballages dans lesquels leurs produits sont vendus**

→ Un système qui a fait ses preuves



65,5% des emballages ménagers recyclés en 2023



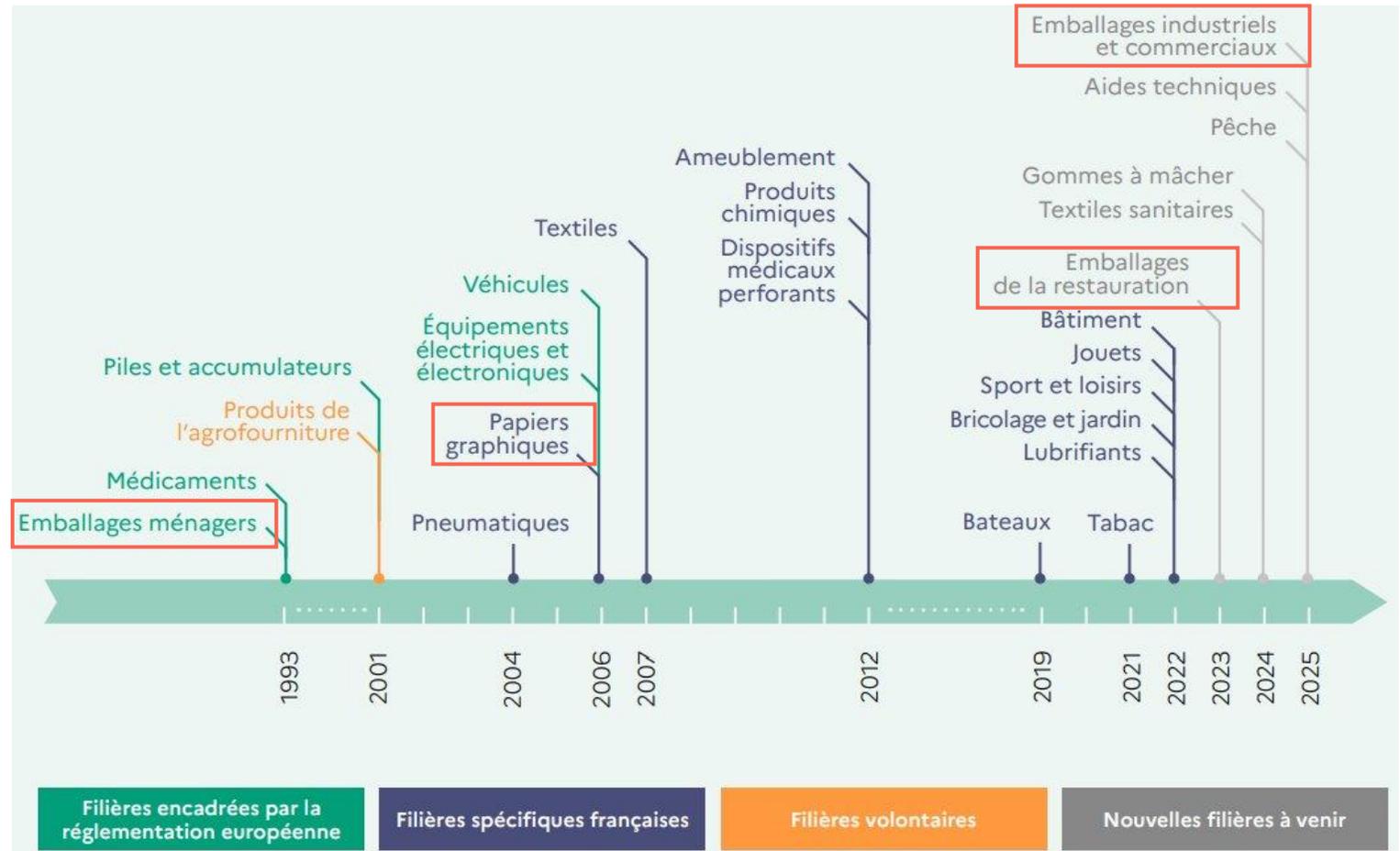
Le poids d'une bouteille d'eau divisée par 2 en 20 ans

# Le système de REP fait ses preuves et s'étend en France

La filière **REP emballages ménagers** a été la 1ère filière REP créée, en 1992.

Une vingtaine de filières REP se sont développées ces trente dernières années, notamment sous l'impulsion de la loi AGEC (2020) qui a prévu la création, entre 2021 et 2025, d'une **dizaine de filières supplémentaires**.

Concernant les emballages, une nouvelle filière **REP EP (Emballages Professionnels)** entrera en vigueur en 2025, élargissant encore davantage le champ des emballages soumis à l'obligation REP.



Source, [Ademe](#), septembre 2022

# La REP: un système mutualiste qui a fait ses preuves

---

- Les éco contributions versées par les Metteurs en marché à Citeo sont toutes utilisées pour répondre aux exigences d'un cahier des charges et en particulier d'accélérer la réduction, le réemploi et le recyclage (3R) → Citeo PRO est un organisme à but non lucratif
- Un jeu solidaire où vous serez concernés davantage par l'accompagnement que par la contribution
- Citeo Pro prend en charge l'obligation REP des Metteurs en marché qui adhèrent. Il a l'obligation de signaler aux pouvoirs publics les Metteurs en marché qui ne se mettent pas en conformité avec la réglementation
- Les Metteurs en marché ont la possibilité de mettre en place un système individuel. Dans ce cas, le système individuel doit être agréé auprès des pouvoirs publics, dans des conditions similaires aux éco-organismes.



# Vous êtes potentiellement concernés par deux Filières REP sur vos emballages

Je déclare les emballages que je conditionne ou que j'importe sur le territoire.  
Je contribue financièrement pour gérer la fin de vie de ces emballages à la REP déterminée par [l'arrêté périmètre](#).

Les emballages alimentaires de « petit format » contribuent  
à la Filière REP EMPG  
(Emballages Ménagers et Papiers Graphiques)



Un éco organisme de  
l'emballage ménager

Exemples :

- Produits traiteur, hors d'œuvre, plats cuisinés et viandes à réchauffer >1,2 kg
- Bière > 9 L
- Yaourts > 2kg

Les emballages alimentaires de « grand format » type fûts  
contribuent à la Filière REP ER  
(Emballages de la Restauration\*)



BACS INOX (GN)



SCEAU



FÛTS



En contribuant auprès de Citeo Pro et d'un des éco-organismes pour les petits emballages,  
**je respecte l'obligation associée à mon statut de metteur en marché. Citeo Pro traite avec les professionnels de la restauration et à ce titre prend en charge pour le compte de la REP EM les soutiens aux EMA.**

\*Une nouvelle REP Emballages Professionnels devrait voir le jour en 2025 et pourrait faire évoluer l'état actuel du droit

## 2. Qui est CITEOPRO ?

---

# Citeo PRO, engagée pour réduire l'impact environnemental des emballages de la restauration

AGRÉÉ



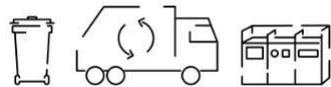
Filiale des entreprises à mission Citeo et d'Adelphé, actrices historiques de la responsabilité élargie du producteur (REP) emballages ménagers et papiers graphiques.

Citeo PRO est le **seul éco-organisme agréé par les pouvoirs publics** de la nouvelle REP pour les **Emballages de la Restauration** à date.

Cette filière REP est entrée en vigueur le **15 mars 2024**.



Vous permettre d'être en conformité avec vos obligations réglementaires



Développer la collecte, le tri et le recyclage des emballages de la restauration



Sensibiliser les professionnels de la restauration



Passer au réemploi à l'échelle nationale



Développer l'écoconception des emballages de la restauration

# Des objectifs ambitieux pour Citeo Pro fixés par la réglementation



**RÉDUCTION**  
des emballages  
plastiques  
à usage unique

**-20 %**

d'ici le 31  
déc. 2025



**RÉEMPLOI**  
des emballages

**10 %**

en 2027



**RECYCLAGE**  
d'ici 2030

<b>Papier/Cartons</b>	75 %
<b>Plastiques</b>	50 %
<b>Aluminium</b>	50 %
<b>Acier</b>	70 %
<b>Verre</b>	70 %
<b>Bois</b>	25 %



**COLLECTE x  
COUVERTURE**

**70% de  
collecte en  
2025  
+ 100% des  
département  
s couverts  
d'ici 2027**

### 3. Quelles seront vos relations avec CITEO PRO?

---

# La restauration collective et les grossistes peuvent être metteur en marché

Depuis le 12 mars 2024

**Rôle**

**Un metteur en Marché**

**Réglementation**

Le professionnel a l'obligation de payer une éco-contribution à un éco-organisme pour financer la fin de vie de ses emballages ([Décret n° 2023-162 du 7 mars 2023](#))

**Adhérez** sur le site [Citeopro.com](https://citeopro.com) dès à présent pour vous mettre en conformité avec la réglementation

➔ Nous sommes disponibles pour vous accompagner dans cette démarche ! Une fois adhérent, vous devenez éligible à l'enveloppe Encore Plus de Réemploi de Citeo Pro, qui va bientôt rouvrir. En 2024, 8 candidatures ont été retenues pour 242k€ engagés par Citeo Pro.

# La restauration collective, et les grossistes peuvent être opérateur de réemploi

*Depuis le 12 mars*

*Demain*

**Rôle**

**Un metteur en Marché**

**Un opérateur du réemploi**

**Réglementation**

Le professionnel a l'obligation de payer une éco-contribution à un éco-organisme pour financer la fin de vie de ses emballages ([\*Décret n° 2023-162 du 7 mars 2023\*](#))

Est éligible à un financement l'acteur qui collecte pour réemployer les fûts, bouteilles en verre et bacs gastronormes auprès des professionnels de la restauration

## 4. Zoom sur le référencement en vue du financement des boucles de réemploi

---

# La restauration collective, et les grossistes peuvent être opérateur de réemploi

*Depuis le 12 mars*

*Demain*

**Rôle**

**Un metteur en Marché**

**Un opérateur du réemploi**

**Réglementation**

Le professionnel a l'obligation de payer une éco-contribution à un éco-organisme pour financer la fin de vie de ses emballages ([\*Décret n° 2023-162 du 7 mars 2023\*](#))

Est éligible à un financement l'acteur qui collecte pour réemployer les fûts, bouteilles en verre et bacs gastronormes auprès des professionnels de la restauration

# Le CDC sur la REP ER précise la prise en charge des emballages réemployables collectés auprès des professionnels

## 3.6. Prise en charge des emballages collectés auprès des professionnels ayant une activité de restauration destinés au réemploi

Conformément à l'article R. 543-66, l'éco-organisme prend en charge les coûts des personnes qui assurent auprès des professionnels ayant une activité de restauration la reprise sans frais des emballages destinés au réemploi, lorsqu'elles en font la demande. Il leur propose à cet effet un contrat type établi en application de l'article R. 541-104.

Les coûts pris en charge correspondent aux opérations de collecte jusqu'à un centre de massification, et si nécessaire pour atteindre les objectifs du cahier des charges intègrent également les coûts de lavage.

L'écoorganisme justifie les montants des soutiens financiers qu'il propose de sorte à ce qu'ils correspondent à des coûts

présentant un bon rapport coût-efficacité. L'éco-organisme n'est pas tenu de contribuer à la prise en charge de ces coûts lorsque les recettes excèdent ou équilibrent les coûts pris en compte. Cette prise en charge prend en considération les dispositifs de reprise des emballages destinés au réemploi déjà existants.

L'éco-organisme présente dans son dossier de demande d'agrément les critères d'éligibilité des bénéficiaires.

L'éco-organisme peut également pourvoir à la gestion de ces emballages.

# Les types d'activité et les emballages concernés par le soutien financier



## Activité éligible

Les opérations de reprise d'emballages pour réemploi sont visées et plus spécifiquement les activités de récupération et de transport de ces emballages jusqu'au premier point de massification. Le lavage n'est pas couvert à ce stade.



## Les emballages soutenus

A travers notre barème de soutiens, nous ciblons trois types d'emballages pour lesquels nous avons une connaissance suffisante des coûts optimisés de collecte.

**Sont éligibles les emballages suivants faisant l'objet de collecte pour réemploi chez un professionnel de la restauration :**

- Les fûts
- Les bouteilles en verre [EMA]
- Les bacs gastronormes

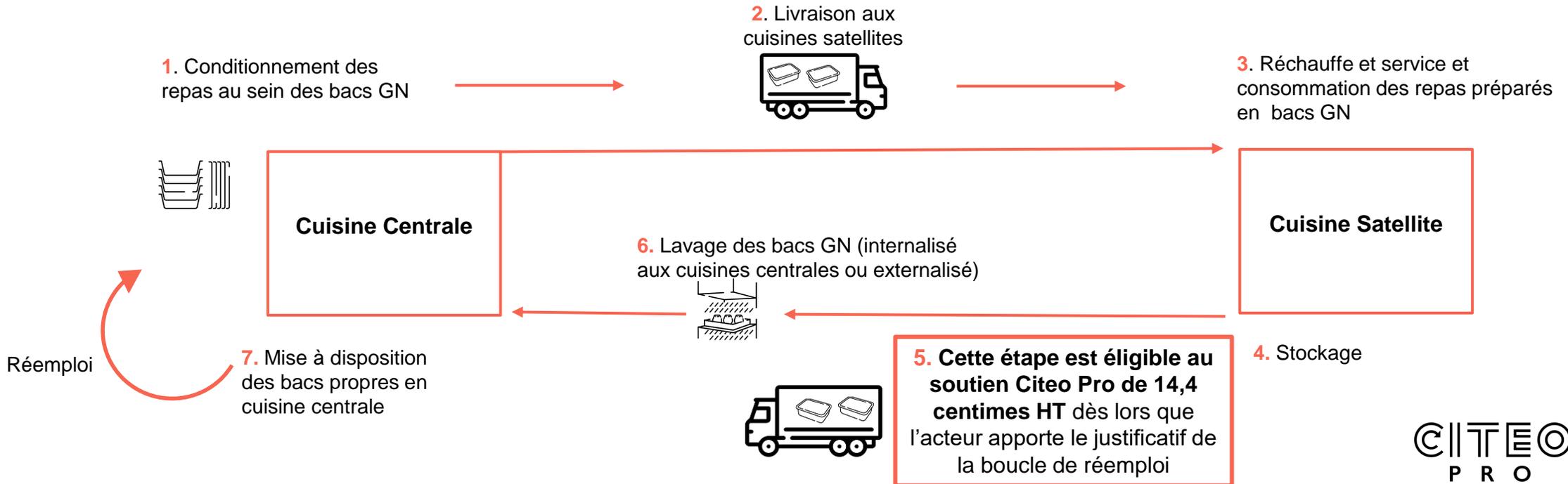
Type d'emballage éligible	Type de collecte	Valeur du soutien total
Bouteilles en verre	Collecte auprès des Professionnels de restauration	0,013€/UVC collectée tracée
Fûts	Collecte auprès des Professionnels de restauration	0,0756€/UVC collectée tracée
Bacs Gastronormes	Collecte auprès des Professionnels de restauration	0,144€/UVC collectée tracée

# Le cas spécifique de la logistique des bacs gastronormes & le financement par Citeo Pro

## Dispositif Restauration Collective – Emballages de la Restauration

Acteurs: Opérateurs publics ou acteurs privés

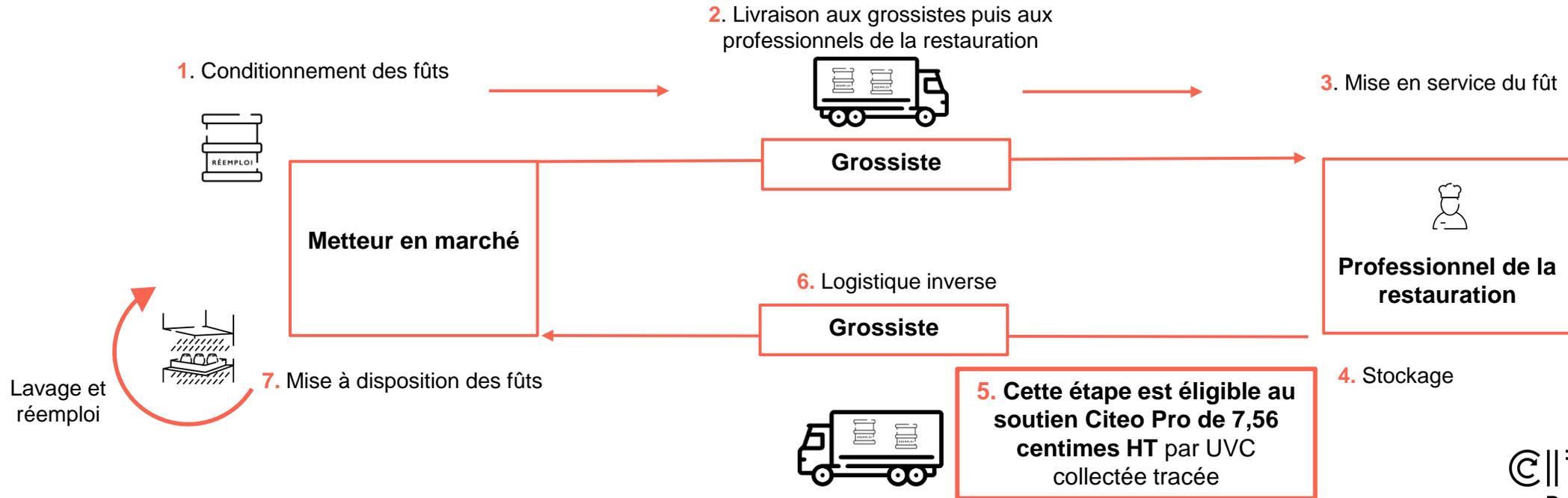
Produit soutenu: le bac Gastronomique



Citeo Pro verse un « **soutien** » aux acteurs effectuant cette collecte pour réemploi de la cuisine satellite au **premier point de massification** pour accélérer le déploiement du réemploi

# Le cas spécifique de la logistique des fûts & le financement par Citeo Pro

## Dispositif de financement des Emballages de la Restauration Produit soutenu: le fût



Citeo Pro verse un « **soutien** » aux acteurs effectuant cette collecte pour réemploi de la cuisine satellite au **premier point de massification** pour accélérer le déploiement du réemploi

# Quels justificatifs ou preuves de collecte à joindre à la déclaration mensuelle des emballages éligibles collectés ?

---

## **Justificatifs à joindre : Attestations / Factures /...**

Doivent y figurer les informations suivantes :

- Nb emballages
- Type d'emballage
- Date
- Lieu de collecte (professionnel de la restauration)
- Lieu de destination - Point de massification

# 3 étapes pour prétendre à ce soutien financier

**1** Se référencer sur [CiteoPro.com](https://citeopro.com) en tant qu'opérateur de réemploi dès **l'ouverture la semaine du 17 février**

Citeo Pro émet le contrat pour établir la relation avec l'opérateur de collecte pour réemploi – les deux parties le signent et vous obtenez l'accès à la plateforme Espace Territoires pour déclarer vos boucles de réemploi, mensuellement.



**2** **Contractualiser** avec Citeo Pro pour les opérations ayant trait aux professionnels de la restauration

ESPACE  
TERRITOIRES

**3** **Déclarer les boucles de réemploi réalisées par les emballages avec un justificatif de traçabilité et facturer le montant validé par Citeo Pro**

**Citeo Pro valide les boucles de réemploi éligibles dans l'outil et réalise les contrôles**

Citeo Pro pourra réaliser 2 contrôles:

- Un contrôle des pièces justificatives
- Un audit sur place pour s'assurer de la véracité des informations déclarées (opéré par un tiers)

ESPACE  
TERRITOIRES

# Organisations multisites : Qui doit être référencé ?

Dans le cas des organisations multisites, le choix est laissé au candidat :

## Déposer une unique demande de référencement, à l'échelle du groupe

- Il y aura un **unique contrat** à signer avec Citeo Pro
- **Seule l'entité signataire sera destinataire des financements** de Citeo Pro
- **Un seul utilisateur aura un compte sur la plateforme de déclaration de Citeo Pro.** Cet utilisateur pourra néanmoins inviter par email des collaborateurs à compléter certaines parties de la déclaration.

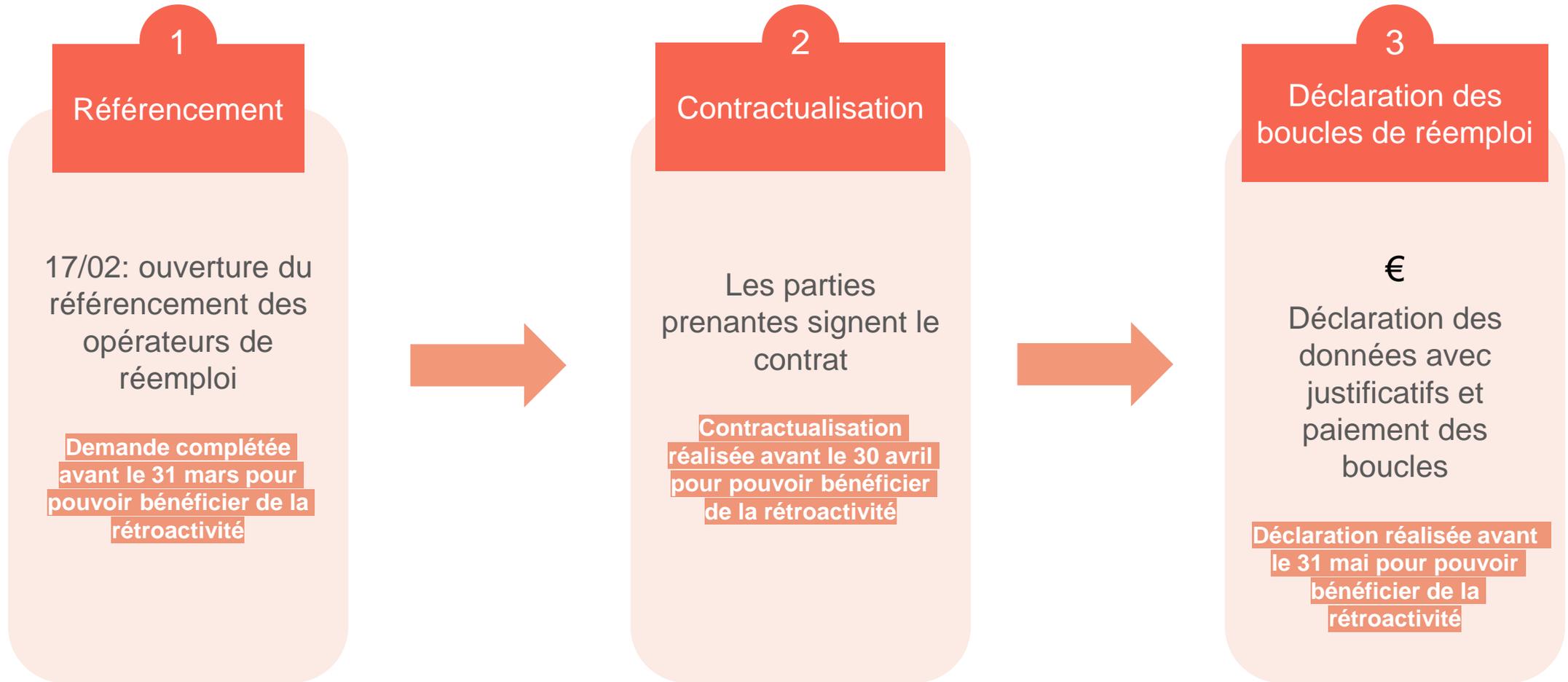
## Déposer plusieurs demandes de référencement (une par site, ou bien une par sous-ensemble de site)

- Il y aura un **contrat par demande de référencement** à signer avec Citeo Pro
- **Chaque entité signataire sera destinataire des financements** de Citeo Pro
- **Il y aura un compte utilisateur par demande de référencement sur la plateforme de déclaration de Citeo Pro.**



Ce sera le même maillon qui se référence qui devra déclarer les boucles de réemploi et fournir les justificatifs de traçabilité

# Planning : Les grandes étapes du référencement en 2025 et les dates pour prétendre à la rétroactivité



# Une plateforme de candidature en ligne



Dans le cadre de leurs obligations réglementaires, Citeo et ses filiales Adelphe et Citeo Pro, référencent et/ou passent des marchés avec des acteurs de la collecte et du tri des emballages pour assurer leur réemploi ou leur recyclage. Cette plateforme a pour objectif de centraliser les candidatures des acteurs (pour les référencements et pour les appels d'offres). Dans un second temps, les candidats retenus seront invités à signer des contrats avec Citeo ou Citeo Pro (en fonction du type de candidature).

## Une plateforme de candidature en ligne :

- Accessible à tous les candidats
- Téléchargement du guide de référencement & du contrat type
- Echanges sur la plateforme
- Suivi des étapes de la candidature

<https://reprise-sans-frais-candidatures.citeo.com/#/>

Pour candidater au **référencement** :  
Cliquer sur « Grossiste boisson ou Cuisine Centrale »

J'ai déjà un compte

Poursuivre mon inscription

Sélectionnez une ou plusieurs activités au titre desquelles vous souhaitez candidater :

Pour sélectionner une activité, cliquer sur l'image correspondante.  
La liste des candidatures possibles pour chaque activité apparaît en survolant les photos.



J'ai déjà un compte

## 5. Les ressources à votre disposition

---



# VALORISEZ *votre engagement!*

*Ici,*  
ON FAIT  
LE TRI



TELECHARGEZ  
**LE MACARON**  
GRATUITEMENT  
SUR **CITEOPRO.COM**



**DES BESOINS  
PARTICULIERS,  
DES SUGGESTIONS ?**

Écrivez-nous à  
**info.restaurateurs@citeopro.com**

# 3 actions suite à cette présentation: adhérez, référencez-vous et déclarez les boucles de vos emballages

---

1 Adhérez et déclarez vos emballages sur *Citeopro.com* et bénéficiez de soutiens pour passer au réemploi avec l'enveloppe Encore Plus de Réemploi

2 Référencez-vous sur CiteoPro.com si vous opérez la collecte pour réemploi de professionnels de la restauration des emballages visés (cuisine satellite, brasseries, hôtels..)

3 Déclarez les boucles de réemploi réalisées par vos emballages une fois la contractualisation faite avec la traçabilité de l'opération

# merci

Des personnes vous accompagnent pour chaque interaction: [Foucauld.baschet@citeopro.com](mailto:Foucauld.baschet@citeopro.com) en clé d'entrée et selon vos besoins:

*Virgil Cormier pour  
devenir client*



[registration@newclients.citeopro.com](mailto:registration@newclients.citeopro.com)

*Lucie Derieux pour vous  
aider sur le référencement*



[referencement-AO@citeopro.com](mailto:referencement-AO@citeopro.com)

*Alix Stroebe pour déclarer vos  
boucles de réemploi*



[support.reemploi.pro@citeopro.com](mailto:support.reemploi.pro@citeopro.com)

[www.citeopro.com](http://www.citeopro.com)



50 boulevard Haussmann  
75009 Paris

01 81 69 06 00  
[contact@citeopro.com](mailto:contact@citeopro.com)



# merci



50 boulevard Haussmann  
75009 Paris

01 81 69 06 00  
[contact@citeopro.com](mailto:contact@citeopro.com)